

# Confrérie Marie Reine des Cœurs

Le Moulin du Pin F - 53290 Beaumont-Pied-de-Bœuf

## Vie mariale montfortaine simplifiée...

Le mot de l'aumônier

De l'avis de tous les maîtres, une âme fidèle à entretenir sa vie spirituelle, à pratiquer l'ascèse chrétienne de manière à éviter tout péché mortel ou véniel délibéré et à correspondre à la grâce, progresse en se simplifiant intérieurement et extérieurement. La multiplication des exercices de piété finit par lui peser ; la multiplicité des actes intérieurs finit par la fatiguer. À quoi donc peut ressembler la vie spirituelle simplifiée d'une âme mariale montfortaine ?

En répondant à cette question nous ne prétendons pas faire entrer toutes les âmes dans un même schéma, mais simplement montrer, par un exemple, comment peut se réaliser cette simplification spirituelle. On voudra bien aussi faire attention aux *choses prérequis* : vie spirituelle réglée, renoncement au péché mortel, lutte contre le péché véniel délibéré, vie normalement mortifiée, méditation et recherche de la pratique de la vertu. Ceci étant présumé, voici comment *peut* se faire la simplification.

**La prière du matin** pourra se limiter au renouvellement intégral de **la consécration mariale montfortaine** qui, par sa richesse et sa structure, fait poser tous les principaux actes qu'une âme doit faire dans une telle prière<sup>1</sup>. Cette prière contient les actes d'adoration de Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, de louange, de demande, de propitiation, d'action de grâce, de recours à Marie, de résolution et de ferme propos, qui sont les principaux éléments d'une prière complète et bien faite. Elle contient surtout les promesses du baptême qui sont l'engagement le plus fondamental du chrétien, qui est le soubassement incontournable de toute résolution de vie chrétienne.

**Le quart d'heure d'oraison** pourra suivre cette prière du matin. Le livre de prédilection sera le *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* qui, de l'avis d'auteurs spirituels autorisés, est inépuisable<sup>2</sup>. Tout autre livre peut également faire l'objet de la méditation, mais les âmes mariales auront une prédilection particulière pour les livres parlant de leur Mère : même dans l'oraison, elles vont à *Jésus par Marie*<sup>3</sup>. Dans tous les cas, tout se fera *avec Marie*.

**Le très saint Rosaire** sera prié<sup>4</sup> et médité, dans la journée. C'est lui qui entretiendra *l'esprit d'oraison*. **Trois formules** sont possibles : 1) prier le Rosaire en une seule fois ; 2) le prier en trois fois : un chapelet le matin, un le midi et un le soir ; 3) prier une dizaine toutes les heures<sup>5</sup>. Les âmes qui aiment le Rosaire, et à qui Marie accorde la grâce de le réciter, seront toujours assez industrieuses pour le pratiquer et méditer intégralement dans la journée.

**Le recours à Marie** sera multiplié au long de la journée. Il permettra à l'âme de se conduire selon l'esprit de Marie et de se diriger en tout selon la volonté de Dieu. L'âme sera ainsi constamment sous l'influence de la grâce actuelle qui est la réponse de Notre-Dame du Perpétuel Secours<sup>6</sup>. Sa correspondance à la volonté de Dieu sera plus grande.

**Les intentions de prières** pourront être résumées dans cette formule : « *Sainte vierge Marie, je Vous confie toutes les intentions pour lesquelles je dois prier, j'ai promis de prier, je veux prier ou pour lesquelles j'oublie de prier* ». La Vierge sait tout... Elle voit tout en Dieu, en général et en détail.

**La prière du soir**, étant présumé les pratiques dont il vient d'être question, pourra se limiter à **l'examen de conscience**<sup>7</sup> en compagnie de la Sainte Vierge. On Lui demandera des lumières sur les bonnes actions accomplies dans la journée. On récitera ensuite le *Magnificat*<sup>8</sup> en union avec Elle pour La remercier et remercier le Bon Dieu. Puis, on s'examinera sur les fautes commises contre les vertus<sup>9</sup>. On peut terminer par **la Petite Couronne**<sup>10</sup>.

La dévotion mariale étant « **la perle précieuse de l'Évangile** », il ne faut pas craindre de tout vendre pour l'acquérir si la grâce de Dieu nous l'inspire<sup>11</sup>. ✎

Abbé Guy Castelain+

<sup>4</sup> Une prière ne se *récite* pas, mais se *prie*. C'est la palisse...

<sup>5</sup> Entre 7h00 du matin et 21h00, il y a une bonne quinzaine d'heures. Relire les bulletins 38, 82 et 181.

<sup>6</sup> Relire les bulletins 13, 60 et 193.

<sup>7</sup> Examen de *confiance*, comme disent les enfants. Relire le bulletin 102.

<sup>8</sup> Relire le bulletin 170.

<sup>9</sup> Spécialement celles pratiquées par la Vierge Marie. Cf. VD 108.

<sup>10</sup> Relire le bulletin 194.

<sup>11</sup> *Le Secret de Marie*, n° 70. Cependant, tout doit se faire avec l'assentiment du directeur spirituel. Cela ne dispense pas d'accomplir les engagements pris par ailleurs (Tiers-Ordre, Confrérie, etc.). Ultimement, on jugera l'arbre à ses fruits. Relire le bulletin 196 sur la simplicité du T.C.F. Léonard.

<sup>1</sup> Relire les bulletins 49, 75, 80 et 101.

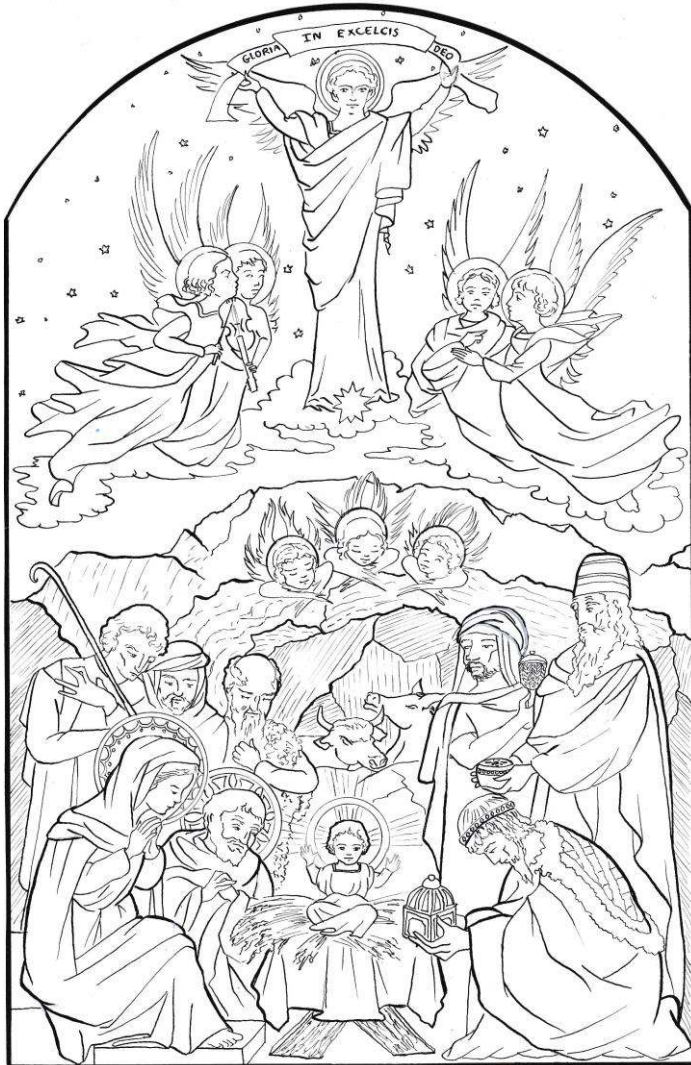
<sup>2</sup> Relire les bulletins 17, 30 et 66.

<sup>3</sup> Relire le bulletin 142.

# Rosaire montfortain pour tout-petits

## Troisième mystère joyeux

Je Vous offre, ô Jésus, cette dizaine en l'honneur de la Nativité, et je Vous demande la grâce de l'esprit de pauvreté.



Notre Père. [On regarde à chaque Ave]

1. L'ange qui chante.  
*Je Vous salue Marie...*
2. Les anges musiciens dans le Ciel
3. Les angelots
4. La Sainte Vierge, Mère du petit Jésus
5. Saint Joseph
6. Le petit Jésus
7. Les bergers
8. Le bœuf
9. L'âne
10. Les rois mages

Gloire au Père... [Puis :]

Grâces du mystère de la Nativité, descendez dans mon âme et rendez-la vraiment **pauvre en esprit**. Ainsi soit-il.

# Le Traité de la vraie dévotion



## commenté

par le Père Plessis, s.m.m.

### Rappel du plan (avec les numéros du Traité)

Introduction (1-13)

Partie I. De la vraie dévotion en général (14-119)

**Partie II.** De la parfaite dévotion (120-273)

**Chap. IV.** Pratiques de la parfaite dévotion (226-273)

§ I. Exercices préparatoires et consécration (227-233)

§ II. Récitation de la Petite Couronne (234-235)

§ III. Port des petites chaînes de fer (236-242)

§ IV. **Dévotion au mystère de l'Incarnation** (243-248)

### § IV. Dévotion spéciale au mystère de l'Incarnation (suite)

Mais une formule a été employée qui va fournir lieu à de multiples commentaires. On a dit : « *L'esclave de Jésus en Marie, l'esclavage de Jésus en Marie* ». Expression très heureuse, puisqu'elle désigne en quelques mots le grand Mystère auquel nous faisons allusion (le Mystère de l'Incarnation). Il s'agit donc de la mettre en pleine lumière, et d'abord de la distinguer des autres formules similaires.

On peut dire, à la vérité, soit *esclave de Jésus-Christ*, soit *esclave de Marie*. La première des formules plairait même davantage à ces dévots critiques et orgueilleux (VD 93), dont il a été parlé dans la première vérité fondamentale. À leur avis, Jésus étant la fin dernière de notre dévotion à Marie, c'est Lui, et non pas Elle, qui doit donner sa dénomination à la dévotion. Ce scrupule n'a aucune raison d'exister. Marie n'est-Elle pas le chemin direct conduisant à Jésus ? Et la dévotion à son égard n'a-t-elle pas pour but unique de nous conduire plus directement à Jésus ? On peut donc dire indifféremment *esclavage de Marie* ou *esclavage de Jésus*, tout comme un voyageur allant d'Orléans à Tours par Amboise, peut dire indifféremment : *Je vais à Amboise* ou *Je vais à Tours*, en supposant évidemment qu'il va bien jusqu'à Tours et ne fait que passer par Amboise (VD 244-245). M. H.-M. Boudon, d'ailleurs, avait déjà intitulé son ouvrage *Dieu seul ou le saint Esclavage de l'admirable Mère de Dieu*. Cependant, il vaut mieux qu'on se dise *esclave de Jésus en Marie*.

**Preuve d'autorité.** Elle est tirée du conseil que monsieur Tronson, « *renommé par sa rare prudence et sa piété consommée* », donnait à un ecclésiastique qui le consultait à ce sujet. Cette formule,



en effet, ne prête flanc à aucune critique (vertu de prudence) et exprime très bien (vertu de piété) le mystère de *Jésus vivant en Marie* (VD 244).

**Preuves de raison.** Après les arguments d'autorité, voici deux autres raisons assez claires.

La **première raison** est tirée précisément de ce mystère de Jésus vivant en Marie. Sa reproduction, aussi parfaite que possible, n'est-elle pas le but principal de cette dévotion ? Il est donc mieux d'employer de préférence la formule qui exprime le plus parfaitement ce mystère. Et cette formule, immortalisée par la belle prière sulpicienne : *Ô Jésus vivant en Marie* (VD 246 ; bulletins 106 et 197). Montfort a d'ailleurs paraphrasé cette prière dans un de ses cantiques (Recueil du R.P. Fradet, n° 55).

La **deuxième raison**, c'est que cette formule montre davantage l'union intime existant entre Jésus et Marie. Ils sont si étroitement unis l'un à l'autre, si complètement fusionnés l'un dans l'autre qu'on séparerait plutôt la lumière du soleil que l'on séparerait Jésus de Marie et Marie de Jésus.

On peut donc nommer Notre-Seigneur « *Jésus de Marie* », et la Sainte Vierge « *Marie de Jésus* », comme cela se pratique dans les noms de religion (VD 247).

À suivre...✍

### Ô Marie, je veux rester pur ! (n° 7)

Ô Marie, Vous dont les pas étaient purs, qui ne faisiez aucune démarche que pour la gloire de Dieu ou l'utilité du prochain, retenez mes pas téméraires sur le bord du précipice où ma vertu est si souvent en danger. Éclairez-moi, afin que je fuie toutes les occasions du péché ; conduisez-moi, afin que je ne sois plus exposé à ces chutes lamentables que je déplore amèrement ; protégez-moi, afin que jamais je n'aie par imprudence dans les lieux où l'on offense votre divin Fils. Dans toutes mes démarches, « *ô Marie, je veux être pur !* ».

Recueil approuvé par l'évêque d'Avignon, le 4 décembre 1882.

## Retraites Mariales Montfortaines 2022



- du 13 au 18 juin 2022 (Moulin)
- du 11 au 16 juillet 2022 (Trévoux)
- du 18 au 23 juillet 2022 (Bitche)
- du 8 au 13 août 2022 (Enney, en Suisse)
- du 5 au 10 décembre 2022 (Moulin)

Pour la retraite au Moulin : ☎ 02.43.98.74.63.  
Pour la retraite au Trévoux : ☎ 06.38.79.52.73.  
Pour la retraite à Bitche : ☎ 03.87.06.53.90.  
Pour la retraite en Suisse : ☎ 0041.26.921.11.38.

## La crise de l'Église au tombeau du Père de Montfort



Le 6 octobre 2021, *l'Ouest-France* titrait : « *Un prêtre catholique, un pasteur protestant et un diacre orthodoxe. Trois églises différentes pour un seul et même office, dimanche 10 octobre au matin, à la basilique de Saint-Laurent-sur-Sèvre. "À ma connaissance, en Vendée, ce n'est jamais arrivé", indique Jean-Michel Mousset, président du Cera, association à l'origine de la célébration* ». Plus précisément, on annonce que, de 9h00 à 10h00, il y aura une célébration œcuménique dans la basilique et que « *nos trois acteurs, le Père Paulin, recteur de la basilique, le pasteur Bernard Delépine et Benjamin Barret, le diacre orthodoxe, ont carte blanche* ».

**L'œcuménisme a été condamné par le pape Pie XI dans la Lettre encyclique *Mortalium animos* du 6 janvier 1928**, et il est bien évident que la pensée et la pratique œcuméniques conciliaires sont totalement étrangères à la pensée catholique de saint Louis-Marie Grignion de Montfort.

Pour la **pratique œcuménique**, faut-il rappeler quelques notions de la doctrine traditionnelle ? Dans l'ancien **Code de Droit canonique**, la *suspicion d'hérésie* était définie comme une présomption de droit contre celui qui, par sa façon de parler ou d'agir, semble professer l'hérésie (Commentaire traditionnel de Naze, t. IV, p. 706). Le *Code* mentionne, entre autres, comme **suspects d'hérésie** « *ceux qui spontanément et sciemment aident n'importe comment la propagation de l'hérésie ou qui communiquent in divinis avec les hérésies* » (canon 2316). Il précise, en ce qui concerne la participation aux faux cultes : « *La communication in divinis, défendue par le canon 1258, consiste dans l'assistance active aux rites sacrés des non-catholiques.* » Et le commentateur de préciser : « *Il s'agit ici, non des coopérateurs négatifs, même gravement coupables (ne s'opposant pas à la propagation de l'hérésie, même lorsqu'ils le devraient par leurs fonctions), mais de ceux qui aident positivement à la propager.* » **Plusieurs moyens sont même précisés**, comme celui-ci : « *En leur procurant un immeuble pour leur réunion* ». Avant le concile Vatican II, le recteur de la basilique de Saint-Laurent-sur-Sèvre, comme les organisateurs de la réunion d'Assise du 27 octobre 1986, ne seraient-ils pas tombés sous le coup de ces anciens canons ?

Nonobstant le silence de l'Ordinaire du lieu (l'évêque), **la basilique abritant le tombeau de saint Louis-Marie Grignion de Montfort a bel et bien été profanée par l'œcuménisme conciliaire.** ✍

## « Jeunesse catho » et « Frat'coincée »



Voici le **témoignage d'une jeune épouse**, envoyé au **Moulin du Pin** après une **Retraite mariale montfortaine**. Durant ce temps de prière et méditation de 5 jours, cette jeune femme a eu l'occasion de lire le cantique 79 (Fradet) de **saint Louis-Marie de Montfort** sur la danse et le bal (bulletins 133 à 138).

Au sujet de ce cantique, un lecteur du *bulletin* a écrit ces considérations : « Dans quel Évangile Notre Seigneur Jésus-Christ a-t-Il interdit la danse ? Pourquoi certains religieux nous imposent plus que le Christ ? Dans ces merveilleux cantiques, on trouve... de la Charia en bonne et due forme ! ». Faut-il rappeler à notre lecteur, d'une part, que ceux qui égorgent les chrétiens aujourd'hui sont ceux qui professent et pratiquent la Charia ? Et que, d'autre part, dans l'Évangile, on peut lire que saint Jean-Baptiste a été égorgé – et même décapité – à l'occasion d'une danse ? Saint Ambroise a commenté cet événement évangélique dans le *Livre sur les Vierges* (3<sup>e</sup> livre, au début) : « La mort du prophète fut la récompense d'une danse ! », dit-il. Et après avoir fait l'inventaire de tous les péchés qui ont entouré ou accompagné cette danse, il s'écrie ; « Voyez combien de crimes a produit un tel forfait ! »

On invoque (illustration) **saint François de Sales** (dont nous fêtons le 4<sup>e</sup> centenaire de la mort en 2022) pour autoriser la danse et le bal. Mais il faudrait peut-être relire le chapitre 33 de la 3<sup>e</sup> partie de *l'Introduction à la vie dévote* intitulé : *Des bals et passe-temps loïsibles mais dangereux*, qui sont « **plein de danger et de périls** ». Il y donne toutes les bonnes raisons pour éviter la danse, parce que « selon l'ordinaire façon avec laquelle cet exercice se fait, il est fort penchant et incliné du côté du mal ».

Quant à **sainte Thérèse de l'Enfant Jésus**, voici son avis. À l'occasion d'un mariage, « sachant que Céline (sa sœur dans le monde) participera au bal qui suivra la cérémonie, Thérèse la convoque au parloir (au Carmel) : en larmes, elle lui recommande de ne pas danser. Céline trouve sa sœur bien sévère. Mais Thérèse se montre intraitable : (...) Toi, l'épouse de Jésus tu veux bien pactiser avec le siècle, adorer la statue d'or du monde en te livrant à des plaisirs dangereux ! Souviens-toi de ce que je te dis de la part de Dieu ! » (*Sainte Thérèse de Lisieux*, Guy Gaucher, Cerf, 2010, p. 354). Et, à l'époque, les saints ne parlaient pas des danses actuelles comme le *Rock* ou le *Slow* ! ☞

Abbé Guy Castelain+

## Témoignage d'une jeune épouse

« Je vous remercie infiniment de m'avoir acceptée à **Beaumont-Pied-de-Bœuf**, afin que je ne devienne pas comme un « bœuf vil et aveuglé » par Satan. Deo gratias ! Après les Retraites de Saint-Ignace effectuées en 2011, 2012, 2013, je me suis aperçue qu'il y avait beaucoup d'apostolat à faire au sein même de la Fraternité Saint-Pie X. J'encourage du fond du cœur les prêtres à propager la parfaite dévotion mariale du Père de Montfort, ainsi que les Exercices de Saint-Ignace qui ont été donnés par la Sainte Vierge (bulletin n° 195, ndlr). Donc, accessibles à tous (mot souligné deux fois), même, et surtout, aux jeunes dépressifs ! J'espère que Marie, à travers mon esclavage, m'aidera à faire partie de la "Frat'coincée". Parce que, jusqu'à maintenant, j'avais toutes sortes d'amitiés. Heureusement, ma marraine de confirmation est restée exemplaire : elle vendangeait en jupe ! Sans vouloir m'excuser de tous les péchés que j'ai commis, je tiens juste à prévenir que ce sont les "tradis" qui m'ont appris à danser le Rock. Et j'espère qu'à \*\*\*, la Sainte Vierge interviendra pour chasser les idées reçues, parce que la jeunesse dite "catho" est en danger. Combien de fois les pauvres prêtres sont martyrisés lorsqu'ils ont le malheur de prévenir les jeunes filles naïves. (...) Ayant côtoyé et côtoyant tout type de personnes dans la Fraternité Saint-Pie X, j'espère vraiment rester fidèle et ne plus déshonorer la divine Majesté. » ☞

### Important pour les dons à la Confrérie

La *Confrérie Marie Reine des Cœurs* possède une comptabilité propre. Merci de **ne pas inclure autre chose que les dons dans les chèques ou virements qui lui sont destinés**. Les chèques pour les offrandes de messes doivent être libellés à l'ordre du prêtre.



❖ **3 000 membres** (vivants et défunts) au 8 avril 2022 (Notre-Dame de Compassion).

❖ Le **samedi 7 mai 2022**, la Messe sera célébrée pour les membres vivants et défunts.

❖ **Les reçus fiscaux** sont à demander au moment du don (à l'ordre de : F.S.S.P.X - C.M.R.C.). Le reçu est valable pour l'année de la date du don.

❖ **Protection des données**. Seuls les services de la F.S.S.P.X. ont accès à vos données qui ne seront pas transmises à des tiers. Pour être rayé de la liste d'envoi, il suffit d'en faire la demande par lettre postale (cf. adresse en 1<sup>re</sup> page).

❖ **La Confrérie sur Internet** : site *La Porte Latine*. On y trouve, en particulier, tous les anciens bulletins depuis mai 2004 (n° 1), soit presque 200 bulletins.

❖ **Courriel** de l'aumônier : [cmrc@fsspx.fr](mailto:cmrc@fsspx.fr)

❖ **IPNS. Responsable de publication** :

Abbé Guy Castelain, F.S.S.P.X. ☎ 06.38.79.52.73.